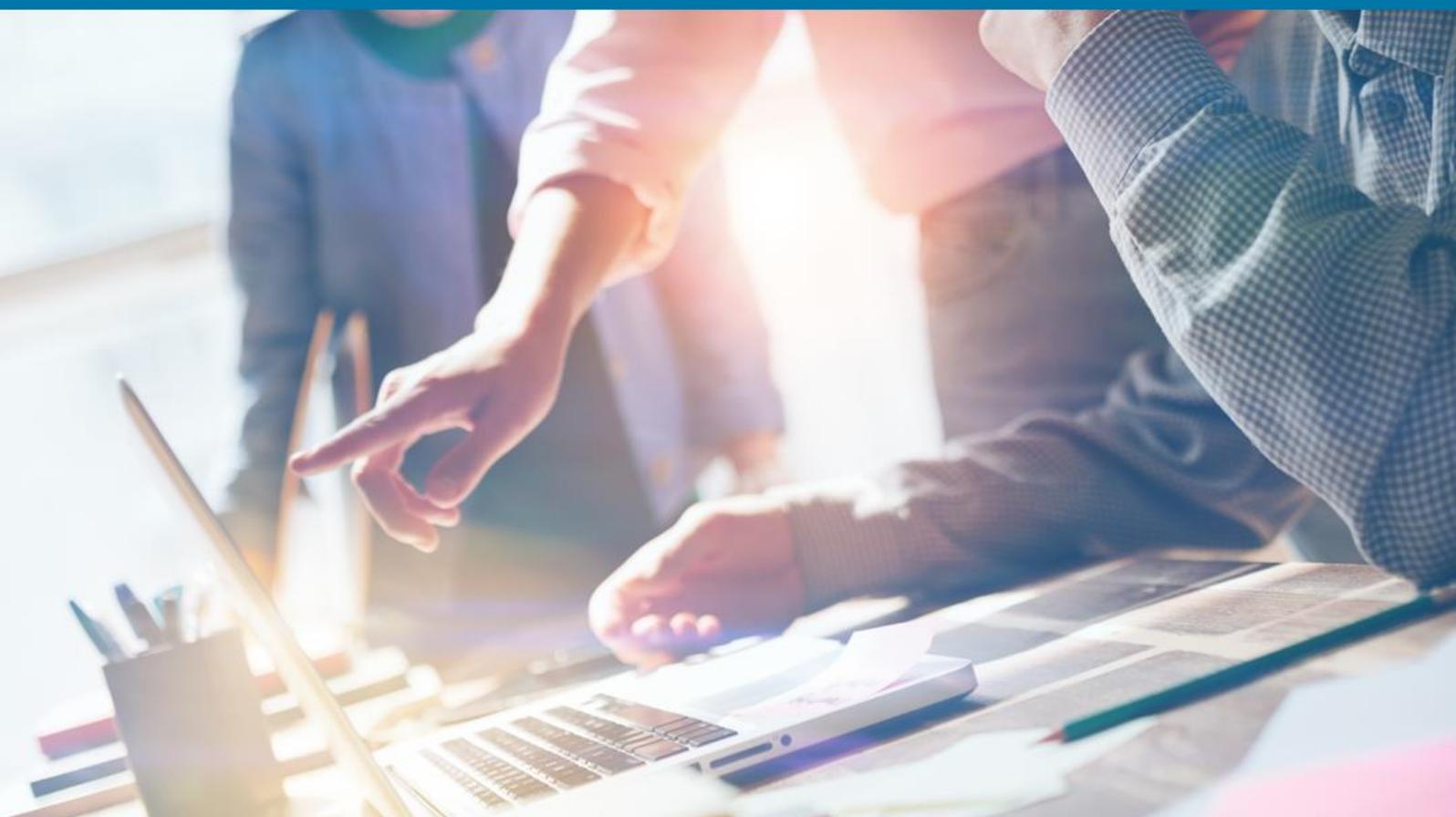


2024

RAPPORT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE SUR LE
GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

➤ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

| | | |
|-----|---|----|
| I. | Gouvernement d'entreprise..... | 4 |
| A. | Mode de gouvernance du GACM SA et de ses entités d'assurance françaises..... | 4 |
| B. | Mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social..... | 5 |
| C. | Conventions réglementées..... | 13 |
| D. | Délégation au directoire et aux conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital..... | 13 |
| II. | Observations sur les comptes et sur le rapport de gestion du directoire..... | 14 |
| A. | Activité du GACM..... | 14 |
| B. | Comptes et bilan..... | 15 |
| 1. | Comptes sociaux..... | 15 |
| 2. | Comptes consolidés..... | 15 |
| C. | Mouvements sur les participations..... | 15 |
| D. | Observations du conseil de surveillance..... | 16 |

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances. Le GACM établit ainsi des comptes consolidés dans lesquels il intègre notamment les entités d'assurance françaises suivantes : ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM.

Par application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Afin de présenter à l'assemblée générale du GACM les informations sur le gouvernement d'entreprise du GACM et

des entités susvisées, le conseil de surveillance a élaboré le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L.225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés GACM, ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'émission d'une obligation subordonnée Tier 2 en octobre 2021 ainsi que de l'émission de titres subordonnés à durée déterminée Tier 2 et de titres senior unsecured en avril 2024 par le GACM sur le marché Euronext Growth pour l'élaboration du contenu du présent rapport.

I. Gouvernement d'entreprise

A. Mode de gouvernance du GACM SA et de ses entités d'assurance françaises

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les sociétés d'assurances ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM sont des sociétés anonymes à conseil d'administration.

Les conseils des sociétés ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM ont décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Cela leur permet de disposer d'une gouvernance saine et transparente.

Au-delà de ce choix, les conseils des entités d'assurance du GACM SA, ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM ont nommé un directeur général délégué afin de respecter le principe des quatre yeux posé par l'article L.322-3-2 du Code des assurances qui prévoit que la direction effective des sociétés d'assurance est assurée par au moins deux personnes.

Les dirigeants ainsi désignés sont les suivants :

ACM IARD SA

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Isabelle Soubari a été nommée directrice générale déléguée sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

ACM VIE SA

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Stéphanie De Kerdrel a été nommée directrice générale déléguée sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

ACM VIE SAM

Mme Catherine Jean-Louis a été nommée directrice générale sans limitation de durée et M. Alexandre Argiolas a été nommé directeur général délégué sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

B. Mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social

GACM SA

Composition du directoire et du conseil de surveillance au 31 décembre 2024

Directoire au 31 décembre 2024

Président

M. Nicolas Govillot

Membre

M. Éric Petitgand

Membre

M. Loïc Guyot

Membre

Mme Isabelle Soubari

Conseil de surveillance au 31 décembre 2024

Présidente

M. Isabelle Chevelard

Vice-présidente

Mme Isabelle Pitto

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Alexandre Saada

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU SUD-EST

représentée par Mme Nathalie Noël

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Daniel Baal

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Carole Le Moaligou

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par Mme Marie-Hélène Manczyk

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE

représentée par M. Nicolas Habert

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Claude Koestner

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Edwige Schmitt-Bortot

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

Une réforme de la gouvernance a eu lieu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, impactant le GACM.

Directoire

Le mandat de membre du directoire de M. Daniel Baal a pris fin le 31 décembre 2023.

M. Éric Petitgand a été nommé en qualité de membre du directoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les mandats de membre et président du directoire de M. Pierre Reichert ont pris fin à compter du 15 avril 2024.

M. Nicolas Govillot, déjà membre du directoire a été nommé en qualité de président du directoire à compter du 15 avril 2024.

M. Loïc Guyot a été nommé en qualité de membre du directoire à compter du 15 avril 2024.

Conseil de surveillance

La CFCM a désigné M. Daniel Baal en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Éric Petitgand à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CRCM Midi-Atlantique a désigné M. Nicolas Habert en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Marc Vaujany à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CIC a désigné M. Claude Koestner en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Éric Cotte à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CRCM Nord Europe a désigné Mme Marie-Hélène Manczyk en qualité de représentante permanente en remplacement de M. Benoît Gamand à compter du 1^{er} janvier 2024.

La BFCM a désigné M. Alexandre Saada en qualité de représentant permanent en remplacement de Mme Christelle Dantras à compter du 1^{er} janvier 2024.

La FCMCEE a désigné Mme Edwige Schmitt-Bortot en qualité de représentante permanente en remplacement de Mme Laurence Genet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice par M. Nicolas Govillot, président du directoire, M. Loïc Guyot, M. Éric Petitgand et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe du présent rapport.

MM. Nicolas Govillot, Loïc Guyot, Éric Petitgand ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du

Les mandats des membres suivants ont pris fin au 31 décembre 2023 :

- la CRCM d'Anjou représentée par Mme Laurence Carde ;
- la CRCM de Normandie représentée par M. Stéphane François ;
- la CRCM Dauphiné-Vivarais représentée par Mme Marie-Rose Moulin ;
- la CRCM d'Île-de-France représentée par M. Raphaël Rebert ;
- la CRCM du Centre représentée par M. Christophe Simon ;
- la CRCM Méditerranéenne représentée par M. Maurice Zirnheld.

GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil de surveillance.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

ACM IARD SA

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Luc Bigaré

M. René Carel

M. Patrice Cauvet

M. Philippe Couloigner

Mme Simone Muller

Mme Fabienne Rigaut

M. Didier Vieilly

M. Maurice Zirnhelt

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

Une réforme de la gouvernance a eu lieu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale impactant ACM IARD SA.

Le 22 novembre 2023, le conseil a décidé de coopter, à effet du 1^{er} janvier 2024 :

- Mme Isabelle Chevelard en qualité de membre du conseil d'administration et de la nommer en qualité de présidente, en remplacement de M. Nicolas Théry.
- M. René Carel en qualité d'administrateur, en remplacement du GACM SA, représenté par Mme Mireille Haby.
- M. Patrice Cauvet en qualité d'administrateur, en remplacement de la FCMCEE, représentée par M. Michel Kocher.
- M. Philippe Couloigner en qualité d'administrateur en remplacement de la CFCM, déjà représentée par lui.
- Mme Simone Muller en qualité d'administratrice en remplacement de la CRCM Savoie – Mont Blanc, représentée par Estelle Malet.
- Mme Fabienne Rigaut en qualité d'administratrice en remplacement de la CRCM Nord Europe, représentée par M. Olivier Oger.

- M. Didier Vieilly en qualité d'administrateur en remplacement de la BFCM représentée par M. Alexandre Saada.
- M. Maurice Zirnhelt en qualité d'administrateur en remplacement de la CRCM du Centre, représentée par M. Christophe Simon.

Les mandats des membres suivants ont pris fin au 31 décembre 2023 :

- La CRCM de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, représentée par M. Christian Fouchard ;
- La CRCM Massif Central, représentée par Mme Stéphanie Rollat.

L'ensemble de ces cooptations ont été ratifiées lors de l'assemblée générale ordinaire d'ACM IARD SA du 14 mai 2024.

La CFCM de Maine-Anjou et Basse-Normandie a désigné M. Jean-Luc Bigaré en qualité de représentant permanent à compter du 1^{er} septembre 2024 en remplacement de M. Jean-Marc Busnel.

Mandataires sociaux

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général par le conseil d'administration le 5 avril 2024, à compter du 15 avril 2024, en remplacement de M. Pierre Reichert.

La liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil

d'administration, par M. Nicolas Govillot, directeur général et Mme Isabelle Soubari, directrice générale déléguée, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, M. Nicolas Govillot ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice ni rémunération, au titre de leur mandat, ni avantage en nature d'ACM IARD SA ou d'une autre société contrôlée par ACM IARD SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM IARD SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

ACM VIE SA

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

M. Laurent Benoit

Mme Sandrine Crestois-Cognard

M. David Delorme

M. Olivier De Saint Ours

Mme Denise Filet

M. Patrice Gluck

Mme Pascale Humbert

M. Damien Lievens

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par Mme Martine Gaillou

M. Jean-Michel Pfindel

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

Une réforme de la gouvernance a eu lieu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale impactant ACM VIE SA.

Le 22 novembre 2023, le conseil a décidé de coopter, à effet du 1^{er} janvier 2024 :

- Madame Isabelle Chevelard en qualité de membre du conseil d'administration et de la nommer en qualité de présidente, en remplacement de M. Nicolas Théry.
- M. Laurent Benoit en qualité d'administrateur, en remplacement du CIC, représenté par M. Dominique Bellemare.
- Mme Sandrine Crestois-Cognard en qualité d'administratrice, en remplacement de la CFCM représentée par M. Pascal David.
- M. David Delorme en qualité d'administrateur, en remplacement du GACM SA, représenté par Mme Caroline Kaltenbach.
- M. Olivier De Saint Ours en qualité d'administrateur, en remplacement d'ACM VIE SAM, représentée par M. Claude Koestner.

- Mme Denise Filet en qualité d'administratrice, en remplacement de la FCMCEE, représentée par Mme Valérie Noël.
- M. Damien Lievens en qualité d'administrateur en remplacement de la BFCM, représentée par M. Frantz Rublé.
- M. Jean-Michel Pfindel en qualité d'administrateur, en remplacement de la CRCM Méditerranéen, représentée par M. Maurice Zirnhelt.

L'ensemble de ces cooptations ont été ratifiées lors de l'assemblée générale ordinaire d'ACM VIE SA du 14 mai 2024.

M. Patrice Gluck a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2024.

La CFCM Océan a désigné Mme Martine Gaillou en qualité de représentante permanente à compter du 13 décembre 2024 en remplacement de M. André Lorieu.

Mandataires sociaux

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général par le conseil d'administration le 5 avril 2024, à effet du 15 avril 2024, en remplacement de M. Pierre Reichert.

Mme Stéphanie De Kerdrel a été nommée directrice générale déléguée par le conseil d'administration le 5 avril 2024, en remplacement de M. Nicolas Govillot.

La liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil d'administration, M. Nicolas Govillot, directeur général, et Mme Stéphanie De Kerdrel directrice générale déléguée ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, M. Nicolas Govillot et Mme Stéphanie De Kerdrel, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature de la société ACM VIE SA ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM VIE SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à leurs mandataires sociaux.

Mouvements de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 10 mai 2022, pour une nouvelle durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 10 mai 2019, pour une durée de six ans.

ACM VIE SAM

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Elisabeth Goldschmitt

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ-VIVARAIS

représentée par M. Pierre Bertholier

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Luc Bigaré

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par M. Jean-François Tourel

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

représentée par M. Olivier Guiot

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE

représentée par M. Patrice Garrigues

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par M. Joël Dervin.

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

Une réforme de la gouvernance a eu lieu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale impactant ACM VIE SAM.

Mme Isabelle Chevelard a été cooptée en qualité de membre et nommée en qualité de présidente par le conseil d'administration du 22 novembre 2023, à effet du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de M. Nicolas Théry.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire d'ACM VIE SAM du 14 mai 2024.

La CRCM Dauphiné-Vivarais a désigné M. Pierre Bertholier en qualité de représentant permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de M. Thierry Reboulet.

La BFCM a désigné Mme Christelle Dantras en qualité de représentante permanente à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de M. Daniel Schoepf.

La CRCM Midi-Atlantique a désigné M. Patrice Garrigues en qualité de représentant permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de M. Nicolas Habert.

La CRCM Massif Central a désigné M. Olivier Guiot en qualité de représentant permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de M. Frédéric Ranchon.

La CRCM du Centre a désigné M. Jean-François Tourel en qualité de représentant permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de M. Damien Lievens.

Les mandats des membres suivants ont pris fin au 31 décembre 2023 :

- la CRCM d'Île-de-France représentée par M. René Carel ;
- la CCM du Sud Est représentée par M. Gérard Cormorèche ;
- la CRCM Méditerranéen représentée par M. Bernard Dalbiez ;
- la CRCM de Normandie représentée par M. Philippe Gallienne ;
- la CRCM Savoie-Mont Blanc représentée par M. Jean-Louis Maitre ;
- la CRCM LACO représentée par M. Alain Tetedoie ;
- la CRCM d'Anjou représentée par M. Philippe Tuffreau ;
- la CRCM Antilles Guyane représentée par M. Alex Weimert.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil d'administration, Mme Catherine Jean-Louis, directrice générale, M. Alexandre Argiolas, directeur général délégué, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, Mme Catherine Jean-Louis et M. Alexandre Argiolas n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature

d'ACM VIE SAM ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SAM au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM VIE SAM n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à leurs mandataires sociaux.

Mouvements de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, renouvelé lors de l'assemblée générale du 14 mai 2024, pour une durée de six ans.

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 12 mai 2021, pour une durée de six ans.

C. Conventions réglementées

GACM SA

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-86 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2024.

ACM IARD SA, ACM VIE SA et ACM VIE SAM

Aucune convention relevant de de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2024.

D. Délégation au directoire et aux conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital

GACM SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune délégation n'a été réalisée au profit du directoire dans le domaine des augmentations de capital.

ACM VIE SA, ACM IARD SA ET ACM VIE SAM

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune délégation n'a été réalisée au profit des conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

II. Observations sur les comptes et sur le rapport de gestion du directoire

A. Activité du GACM

L'assurance vie

La collecte brute du GACM enregistre une hausse de 16,3 % par rapport à fin 2023 et atteint 8 640 millions d'euros à fin 2024.

Pour les entités du GACM en France, où la quasi-totalité de la collecte brute est réalisée (8 614 millions d'euros), la progression est de 16,9 %, au sein d'un marché qui a connu en 2024 un regain d'attractivité (+ 14 %) dans un contexte d'incertitudes économiques et politiques. La hausse concerne tant les fonds en euros (6 171 millions d'euros, + 17,9 %) que les UC (2 443 millions d'euros, + 14,5 %). La part d'UC dans la collecte brute est stable à 28,4 % en 2024.

La hausse de la collecte brute et la relative stabilité des sorties se traduisent par une augmentation de 1 170 millions

d'euros (+ 74 %) de la collecte nette du GACM en France. Celle-ci atteint un record de 2 757 millions d'euros. Elle est en baisse sur les supports en UC à 522 millions d'euros (contre 837 millions d'euros à fin décembre 2023) mais *a contrario* en forte progression sur le fonds en euros à 2 235 millions d'euros (contre 750 millions d'euros à fin décembre 2023).

À 26 millions d'euros, la collecte brute des entités étrangères est en baisse de 57 %. Cette variation s'explique par un niveau d'activité élevé en Belgique en 2023 consécutif à une action commerciale réalisée au 1^{er} semestre 2023.

Les assurances de biens et de responsabilité

À fin 2024, le chiffre d'affaires des assurances de biens et de responsabilité s'élève à 2 657 millions d'euros, en progression de 7,9 % sur un an.

Il est réalisé principalement en France (2 596 millions d'euros, +7,9 %) en assurance automobile pour 1 367 millions d'euros et en assurance habitation à hauteur de 879 millions d'euros. Sur ces deux branches, la hausse du chiffre d'affaires (de respectivement + 8,1 % et + 8,2 %) s'explique par la croissance des portefeuilles et par les hausses tarifaires.

Les portefeuilles de contrats d'assurance des biens et activités des professionnels poursuivent leur croissance en 2024, notamment l'assurance multirisques des professionnels, dont le chiffre d'affaires progresse de 11,7 %.

À l'international, le chiffre d'affaires en assurances de biens et de responsabilité s'élève à 62 millions d'euros (+ 6,7 %), porté par les assurances automobile et habitation qui constituent 97 % du total.

Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'établit à 3 665 millions d'euros à fin 2024, en progression de 4,0 % par rapport à 2023.

En France, il s'élève à 3 472 millions d'euros (+ 4,1 %). Les hausses de 1,1 % en prévoyance et de 2,8 % en assurance des emprunteurs s'expliquent par la croissance des portefeuilles. En santé, l'augmentation plus marquée de 9,5 % est également liée aux évolutions tarifaires décidées

dans un contexte de hausse des dépenses de santé et de transfert de charge de la Sécurité Sociale vers les organismes complémentaires.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 192 millions d'euros, en hausse de 1,9 %. Il est essentiellement composé par l'assurance des emprunteurs (98 %) distribuée dans les réseaux de Beobank en Belgique et de Cofidis dans différents pays d'Europe.

Les acceptations externes

Les acceptations externes concernent le portefeuille d'assurance des emprunteurs commercialisés par les réseaux de Targobank en Allemagne, cédé en quote-part

aux entités du GACM par le groupe Talanx. Leur chiffre d'affaires s'élève à 283 millions d'euros, en légère hausse (+ 1,9 %) par rapport à 2023.

B. Comptes et bilan

1. Comptes sociaux

Au 31 décembre 2024, le total bilan s'établit à 4 861 millions d'euros (4 646 millions d'euros à fin 2023).

Le résultat social de l'exercice 2024 s'établit à 493 millions d'euros, en baisse de 65,4 % par rapport à l'exercice précédent (1 425 millions d'euros).

Il est en repli de 932 millions d'euros, en raison principalement de la baisse des produits financiers (- 852 millions d'euros), qui intégraient en 2023 un dividende exceptionnel de 850 millions d'euros versé par ACM VIE SA. La baisse des dividendes ordinaires versés par les filiales d'assurance en 2024 est quant à elle

compensée par la hausse des dividendes distribués par Desjardins Groupe d'Assurances Générales (+ 64 millions d'euros).

L'année 2023 avait également été marquée par la cession du GACM España et la réduction de capital de Foncière Masséna SA, qui avaient généré respectivement 43 millions d'euros et 11 millions d'euros de plus-values.

Le recul du résultat est amplifié par la hausse des charges financières (+ 32 millions d'euros), en lien avec les nouvelles dettes émises par la société en avril 2024 (d'un nominal de 1 milliard d'euros).

2. Comptes consolidés

À 996 millions d'euros, le résultat net du GACM au 31 décembre 2024 est en hausse de 19,9 % sur un an, porté par des fondamentaux techniques solides et un résultat financier bien orienté.

Le résultat d'assurance progresse, grâce notamment à une charge des événements naturels en baisse sensible par rapport aux deux années précédentes. Le ratio combiné des

assurances de biens du GACM en normes IFRS retrouve ainsi un niveau proche de l'équilibre, à 100,2 % (contre 102,1 % en 2023). Les assurances de personnes et l'assurance vie affichent également des résultats en hausse.

Le résultat financier est aussi en augmentation, en raison principalement de la hausse des dividendes perçus et de la bonne tenue des marchés financiers internationaux.

C. Mouvements sur les participations

En 2024, les principaux mouvements intervenus sur les participations du GACM sont les suivants :

- Le GACM a fait l'acquisition au 31 décembre 2024 de 85 % du capital de Crédit Mutuel Épargne Salariale (CMES), précédemment contrôlée par le CIC.
- Par ailleurs, le GACM SA a acquis, en date du 12 juillet 2024, la société Repartim SAS et sa filiale Presta'Terre SARL.
- Enfin, une holding dénommée ADB Ecosystème Holding SAS, filiale à 100 % du GACM, a été constituée en décembre 2024 en vue de détenir les sociétés et/ou porter les participations considérées comme d'intérêt stratégique dans le secteur des services intégrés en assurances de biens.

Le GACM SA est ainsi, au 31 décembre 2024, la société mère :

- des sociétés d'assurance vie :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - ACM Belgium Life SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des sociétés d'assurance non vie :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - et ACM Belgium SA de droit belge ;
- de la société Crédit Mutuel Épargne Salariale SA.
- de la société holding ACM Deutschland AG ;
- de la société holding ADB Écosystème Holding SAS ;
- de diverses sociétés de services telles qu'ACM Courtage SAS et ACM Services SA et Repartim SAS ;

Le GACM SA détient également des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital de la société d'assurance canadienne du Mouvement Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne ASTREE.

Enfin, le GACM est également lié par une convention d'affiliation à la société d'assurance mutuelle ACM VIE SAM. Elle fait partie intégrante du Groupe et est incluse à ce titre dans les comptes consolidés du GACM.

D. Observations du conseil de surveillance

Afin de s'assurer de la régularité des comptes et de l'opportunité des actes de gestion du directoire, le conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le directoire de l'activité de GACM SA et a procédé aux vérifications et contrôles nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.